

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 14 avril 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, MOREL Serge, PIRODON Valérie, RONDEAU Marlène.

Excusés : MM. CHOLLAT Gérard, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline.

Absent : M. PONCET Lionel.

Pouvoirs : M. CHOLLAT Gérard à M. MICHEL Laurent, M DESROCHE Henri à Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès, Mme DUPERRAY Pauline à Mme CHARVET Marie-Laure.

Secrétaire de séance : Mme Agnès CHAUT-SARRAZIN.

Ordre du jour :

- Présentation du projet de bâtiment périscolaire
- Validation prestataire étude de sol
- Présentation étude Kaléo pour la chaufferie centralisée
- Compte rendu commissions bâtiments et voirie
- Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable pour l'extension du local technique.
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu Vals du Dauphiné
- Cérémonie du 8 mai
- Elections législatives – tour de garde du bureau de vote
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation du projet de bâtiment périscolaire.

Monsieur le Maire présente l'esquisse du futur bâtiment destiné aux activités périscolaires (cantine et garderie). Ce bâtiment sera situé sur le terrain appartenant à la commune à proximité immédiate de la salle des fêtes. Un cheminement piéton couvert permettra de rejoindre le groupe scolaire. Le bâtiment sera constitué d'une cuisine, d'une salle de restauration, d'une salle pour la garderie (ces deux salles étant séparées par une cloison amovible permettant de créer une grande salle en cas de besoin), des sanitaires et vestiaires enfants et adultes, d'un bureau, d'une cour avec préau, et d'un hall d'accueil avec préau côté garderie et d'un local rangement extérieur. Le bâtiment serait d'une superficie de 318 m² et d'une superficie de 173 m² pour la partie extérieure (préaux, cour, rangement extérieur et galerie de liaison). Une partie de la toiture pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques (étude en cours ENEDIS/TE38).

Après avoir pris connaissance du dossier le conseil municipal évoque l'accès au vestiaire du personnel et l'importance du vitrage (chaleur – entretien).

Avant de déposer le dossier de permis de construire le cabinet d'architecte doit consulter les bâtiments de France pour avis.

Validation prestataire pour étude de sol : sondage du terrain pour la construction du bâtiment périscolaire

Monsieur le Maire présente les devis de la société A2B Consultant pour un montant de 2700 € TTC et de la société Kaéna pour un montant de 2520 € TTC.

Le conseil municipal décide de retenir la société Kaéna pour la réalisation des sondages pour un coût de 2520 € TTC.

Présentation de l'étude réalisée par le Cabinet KALEO pour une chaufferie centralisée.

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par la société KALEO notamment la première partie relative à l'analyse des consommations énergétiques des bâtiments dans le cadre du décret éco énergie tertiaire. Cette étude fait ressortir que la collectivité a bien anticipé sur les mesures d'économies d'énergies pour la majorité de ces bâtiments à l'exception de la salle des fêtes (Isolation des combles, changement des menuiseries etc.) et atteint quasiment les objectifs fixés par le décret à horizon 2030.

L'étude de faisabilité de la chaufferie bois a été réalisée avec deux scénarios :

1^{er} scénario en prenant en compte l'ensemble des bâtiments (mairie – école – vestiaire – salle des fêtes). Dans ce cas des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes sont à prévoir avant l'installation de la chaudière centralisée. D'autre part l'utilisation de ce bâtiment est très irrégulière donc difficile à mettre en place un chauffage permanent.

2^{ème} scénario en ne tenant pas compte de la salle des fêtes. Les résultats de l'étude laissent apparaître un bon rendement de la chaudière centralisée.

Il est décidé de poursuivre les études pour une chaufferie centralisée incluant le futur bâtiment périscolaire.

Compte rendu commission des bâtiments et voirie :

Commission des bâtiments

Les travaux de sécurisation du groupe scolaire sont en cours de finition.

Les pieds du panneau d'affichage situé sur la place publique ont été changés.

Commission voirie

Les travaux de curage des fossés sont en cours. Ils sont réalisés par l'entreprise Durand.

N° 2018-016 - Objet : Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'agrandissement du local technique d'une superficie de 19.2 m².

Il indique que ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de déclaration préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande d'autorisation préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Compte rendu de la commission urbanisme

La commission a étudié les déclarations préalables suivantes avec avis favorable :

- DP déposée par la société SBG6 – M. Vial pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin du Moriot.
- DP déposée par M. Rotteleur Yves pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin du Rual
- DP déposée par M. Stab Jérémie pour la pose d'une clôture avec portail, chemin du Moriot.

Compte rendu des commissions Vals du Dauphiné

Commission Développement durable

La communauté de communes Les vals du Dauphiné a été labellisée Territoire engagé Transition Ecologique Climat Air Energie 2 étoiles.

Lancement du schéma directeur des énergies renouvelables.

Contrat de chaleur renouvelable. Proposé par l'ADEME c'est un dispositif de soutien portant sur le développement de la production de chaleur par les énergies renouvelables. Le département de l'isère se porte candidat pour porter ce contrat.

Commission Biodiversité

- Présentation de la nouvelle organisation du service suite à la fusion du service Environnement et Développement Durable.
- Avis favorable de la commission pour le renouvellement du contrat unique de la bourbre.
- Point sur les espaces naturels sensibles (ENS). Demande de labellisation de la forêt de Vallin située sur les communes de Saint Victor de Cessieu et Torchefelon, auprès du Conseil Départemental.
- Gestion des invasives : Ambroisie – renouée du Japon – Frelon asiatique. Mise à disposition d'outils de communications aux communes afin de sensibiliser le public.

Conseil communautaire

Les points principaux abordés sont les votes du budget principal et des budgets annexes (eau – assainissement, zones d'activités économiques).

Au niveau des taux intercommunaux, pas d'augmentation de la taxe foncière et de la CFE (contribution foncière des entreprises).

Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères le budget s'alourdit par une forte augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), l'augmentation du fuel. Afin de ne pas trop pénaliser les ménages la communauté de communes a décidé de prendre en charge la moitié de ces augmentations sur son budget général. Le taux de TEOM passera de 8.80 à 9.05 % en 2022 pour les contribuables de la commune.

Cérémonie du 8 mai

Rassemblement prévu devant le monument aux morts à 11h15.

Elections législatives

Etablissement du planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022 de 8 heures à 18 heures.

Dates à retenir :

Conseil municipal : le 12 mai 2022 précédée de la commission urbanisme.

Commission information : Réunion le 25 mai 2022 à 18h30.